



S.N.E.T.A.P.-F.S.U.
Syndicat National de l'Enseignement Technique
Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat Général

Monsieur Hervé GAYMARD
Ministre de l'Agriculture

Monsieur Nicolas FORISSIER
Secrétaire d'Etat

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le projet d'ouverture des concours enseignants (PCEA et PLPA) et Conseillers Principaux d'Education pour la session 2005 est inadmissible.

Inadmissible sur la forme qu'a pris la soi disant concertation :

- 1°) La décision de faire appel aux listes complémentaires 2004 au lieu d'ouvrir une session de concours PCEA en 2005 avait déjà été prise avant même la réunion (proposition déjà transmise à la fonction publique et refus de faire appel à ces listes pour pourvoir les 14 désistements à la rentrée 2004)
- 2°) Aucun document préparatoire ne nous ayant été adressé, nous avons demandé à pouvoir faire part de nos observations dans les jours suivant la réunion. Or le lendemain même, la liste des options ouvertes était rendue publique sur educagri.

Mais inacceptable aussi et surtout sur le fond :

Le fait de n'ouvrir que 39 postes au concours externes, 3° concours et COTOREP (contre 130 en 2004) confirme bien la programmation du déclin de l'enseignement agricole public, qui nous avait fait qualifier le projet de budget 2005 de « mauvais budget », mais confirme également le souhait de poursuivre cette orientation en 2006. Nous rappelons en effet que ces concours ont vocation à faire face au renouvellement de générations et que, les reçus au concours n'entrant réellement en fonctions à la rentrée 2006, c'est bien la régression du nombre des heures d'enseignement qui est ainsi planifiée pour au moins 3 ans.

Le recul du nombre de postes aux concours internes prive de nombreux collègues de sortir de leur situation précaire : Les agents contractuels recrutés à partir de la rentrée 2000, aujourd'hui majoritaires, sont exclus des concours « Sapin » et n'ont comme perspective que ces concours internes (ou externes, mais du coup ne contribuent pas au renouvellement des générations). C'est donc à une aggravation de la précarité que vous condamnez l'enseignement agricole public et ses agents dans les années à venir.

De plus, la volonté affichée de « privilégier » la résorption de la précarité pour la dernière année du concours Sapin, outre qu'elle ne répond pas aux points ci dessus, se traduit concrètement par un recul de 33% par rapport à l'an dernier (202 contre 300), alors que le nombre d'ayant-droit n'a pas décliné dans les mêmes proportions.

Les choix opérés conduisent à n'ouvrir un concours que dans trois sections d'un seul corps, situation sans précédent dans toute l'histoire de l'enseignement agricole public.

Enfin, j'attire votre attention sur le choix gravissime de ne pas ouvrir de concours externe et interne de CPE, reportant les 12 ouvertures sur les concours réservés. Il n'est pas certain, à notre connaissance, qu'il y ait suffisamment de candidats, alors que vous privez des dizaines de jeunes diplômés ou agents contractuels d'un accès au corps des CPE, privant par là même les établissements de personnels d'encadrement reconnus nécessaires par tous.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, Monsieur le secrétaire d'Etat, de suspendre immédiatement les procédures engagées et de rouvrir les négociations sur ce sujet, très sensible pour les collègues (qui ont déjà manifesté, nombreux, leur mécontentement) et pour l'avenir de l'enseignement agricole public. Nous ne manquerons pas de revenir sur cette question lors de l'audience avec le cabinet de Monsieur FORISSIER, mardi prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-marie LE BOITEUX
Secrétaire général adjoint